

Certificat « droit et handicap » : former celles et ceux qui feront reculer les barrières

EN BREF :

- L'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles et l'ULB lancent un certificat inter-universités inédit en **Droit et handicap en contexte**, pour répondre à une **pénurie criante** de compétences juridiques dans ce domaine.
- Cette formation universitaire, ouverte à des profils variés, vise à **transformer les principes juridiques en leviers concrets d'inclusion**.
- Le certificat sera officiellement inauguré le jeudi **5 février 2026** lors d'une grande conférence publique, avec **deux intervenantes d'exception** : Virginie Delalande et Stéphanie van der Beek.

CONTACT PRESSE : Isabelle Hachez, vice-rectrice de l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles
02 211 78 37

Près de **15 % de la population** mondiale est, à un moment ou à un autre de sa vie, en situation de handicap. Pourtant, en Belgique francophone, **le droit du handicap reste l'un des grands angles morts de la formation juridique**. Peu enseigné, mal connu des professionnel·les, il laisse trop souvent les personnes concernées – et leurs proches – démunies face à des parcours administratifs, scolaires, professionnels ou de soins qui ressemblent à de véritables labyrinthes.

C'est pour répondre à ce déficit structurel que **l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles** et **l'Université libre de Bruxelles**, lancent un **certificat inter-universités en « Droit et handicap en contexte »**, une formation unique en Belgique francophone. Son ambition : **former une nouvelle génération d'actrices et d'acteurs capables de manier les outils juridiques du handicap, de les faire valoir et de les transformer en changements concrets sur le terrain**.

« Le droit du handicap est aujourd'hui l'un des parents pauvres de la formation juridique, alors même qu'il touche des millions de personnes, directement ou indirectement. Ce certificat est né de la conviction qu'il est temps de combler ce retard et de donner à la société les moyens juridiques de devenir réellement inclusive », souligne Isabelle Hachez, vice-rectrice de l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, initiatrice et co-responsable académique du certificat.

Du droit... mais pas seulement

Conçu comme une formation interdisciplinaire et profondément ancrée dans le réel, le certificat s'adresse aussi bien à des juristes qu'à des **professionnel·les du secteur social, de la santé, de l'enseignement, à des personnes directement concernées par le handicap ou encore à des aidants proches**. Son originalité repose sur un triple croisement :

- Celui des **expertises juridiques de pointe** (en matière de droits fondamentaux, répartition des compétences, droit de la sécurité sociale, droit de l'enseignement, ...)
- Celui des **expertises non juridiques** (sociologie, philosophie, sciences politiques)
- Et celui des **savoirs issus de l'expérience vécue**, avec de nombreux intervenant·es en situation de handicap ou engagé·es de longue date sur le terrain.

« Avec le lancement de ce certificat, qui réunit les deux grandes universités bruxelloises francophones, nous entendons contribuer à faire bouger les lignes. Nous sommes dans un contexte où les standards internationaux et les représentations du handicap ont profondément évolué depuis le changement de siècle, mais avec des politiques publiques qui restent souvent nettement en-deçà de ces évolutions », indique Daniel Dumont, professeur de droit social à l'ULB et co-responsable

académique du certificat. « *Il y a une forte demande dans le milieu, à la fois du côté des nombreuses administrations concernées et dans la galaxie des associations, d'être mieux 'équipé' en connaissances* ».

« *Justement, nous avons voulu une formation qui ne soit pas seulement théorique, mais qui permette d'agir : contester une décision injuste, faire valoir un droit, transformer une pratique, influencer sur une politique publique. Former des spécialistes du droit du handicap, c'est aussi structurer un réseau de forces capables de peser dans le débat démocratique* » ajoute Isabelle Hachez.

Une conférence inaugurale pour ouvrir les chemins

Le lancement officiel du certificat aura lieu lors d'une grande conférence publique, le jeudi 5 février 2026 à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles : « De labyrinthes en chemins : l'équité des handicaps ? ». Inspirée de l'œuvre *Equity* de l'artiste Jules Wittcock, qui illustre ce certificat, cette soirée **mettra en lumière les parcours souvent complexes des personnes en situation de handicap et les moyens pour leur ouvrir de nouvelles voies.**

Deux intervenantes de premier plan dialogueront à partir de leurs expériences de vie :

- Virginie Delalande, première avocate sourde en France, conférencière et autrice
- Stéphanie van der Beek, alumna de l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, mal-voyante et aujourd'hui notaire à Bruxelles.

Elles échangeront sur les barrières visibles et invisibles qui entravent l'inclusion mais aussi sur les ressources (juridiques, humaines, institutionnelles, ...) permettant de les dépasser.